Ffc 2. 1338 A
Case
Ffc
18608

DERNIER MOT
DE
FERRIÉRES
SAUVEBŒUF,
A
LECOINTRE
DE VERSAILLES.

UN premier mouvement d'indignation, en lisant tes calomnies, m'auroit fait croire que tu étois un homme atroce ; mais tu n'as été que le jouet d'une poignée de factieux, qui croyant immoler successivement la re-

THE NEWBERRY
LIBRARY

présentation Nationale, vouloient y joindre leurs victimes particulières.

Ma réponse à ta diatribe étoit sous presse, lorsque, bourrelé par ta conscience, tu balbutiois à la tribune que des témoins avoient attesté l'infamie dirigée contre moi. Nommes-les donc ces témoins ! nommes-les, dis-je ! Les scélérats, ils sont libres ! et moi je suis dans les fers ; sans doute je dois à leurs calomnies la perte de ma liberté depuis dix mois, car les motifs de mon arrestation

n'ont été trouvés nulle part, après les recherches les plus exactes.

Peut-être reconnoîtrois-je parmi tes prétendus témoins, ceux qui ont profité du moment où toutes correspondances étoient interdites aux détenus, pour faire, le 12 Thermidor (deux jours après que j'avois échappé à la mort des assassins), vendre mes propriétés, au moyen d'une rature qui avance d'un an l'échéance du titre, sans qu'il m'ait resté aucuns moyens d'en avoir justice.

Peut-être encore y trouverois-je les noms de certaines gens qui, d'après une délibération anti-datée de plusieurs jours (pour ne pas rester en arrière du comité de sûreté générale, qui m'avoit fait arrêter, ainsi que me l'a avoué depuis ce tems-là un des signataires), m'ont déclaré suspect à leur tour, motivant leur arrêté, parce que j'avois dit entr'autres choses : *Les femmes doivent tricoter ou frotter ;* et que pour appuyer mon dire, j'avois cité les Spartiates, et d'autres peuples de l'antiquité.

Voulant me chercher des crimes jusques dans quelques expressions employées dans l'intimité de mon intérieur ; voilà des motifs à suspicion qui ne sont pas prévus dans la loi du 17 Septembre ; voilà, calomniateur déhonté, les moyens employés par tes pareils, pour entasser des victimes dans les prisons, où, le 9 Thermidor, j'ai vu suspendre sur ma tête et celle de tant d'autres, les poignards des conjurés, pour faire une diversion du côté des maisons d'arrêt, et égorger

ensuite plus facilement la Convention Nationale.

Je crois m'être assez expliqué.

Je m'honorerai à jamais de ma détention, et le 9 Thermidor sera toujours glorieux pour moi, puisque j'ai pu contribuer à empêcher des crimes et sauver mes compagnons d'infortune.

Sûr de mon innocence et de ma bonne conduite, attestée par mes freres d'armes, qui m'ont vu donner en toutes occasions l'exemple de la soumission aux loix, j'attends, sans vouloir l'accélérer par

l'intrigue, le moment d'être rendu libre à mes concitoyens.

Toi, je t'abandone à tes remords ; et les témoins que tu n'as pas osé nommer, je les livre au désespoir de leur rage impuissante, depuis que la justice a triomphé de la tyrannie.

Maison d'arrêt de la Force, le 18 *Fructidor*, 2me. *année Républicaine.*

FERRIÉRES SAUVEBŒUF.

De l'Imp. de ROBLOT, rue de la Huchette, N°. 18.